



**Compte rendu de la réunion E.T.R.
Du jeudi 13 Décembre 2012
À la maison du sport de Blois**

Présents : MONIN Camille, LEGER Jean, HUILLERY Arnaud, FEUGUEUR Stéphane, MENEGHIN André, VELLAYE Yohan, BASILIO Katia, GROJO Aurélie, DONVAL Céline, Véronique GOURAUD,

Excusés : CHAVANNEAU Mathieu, LUXEREAU Anthony, LAVERGNE Stéphane, Jean-Claude CHERY, Eric FOUCAUT

Absents : PICHOT Eric, LAVAINÉ Pascal, LEGALL Roland, DUBOURG Michel,

Rappel de l'ordre du jour:

1. Convention, Règlement de l'E.T.R.
2. Bilans des Commissions Sportives 2011/2012 et Budgets prévisionnels 2014
3. Informations sur le championnat régional d'Athlétisme 2013
4. Questions diverses

Début de séance : 19h00

1. PRISE DE PAROLE DU PRESIDENT, Camille MONIN

Assemblée Générale du Comité Régional du Sport Adapté Centre :

Les personnes présentes se mettent d'accord sur la date et le lieu de l'A.G 2013 et confirment le Jeudi 14 Mars à 18h15 à la Maison du Sport de Blois.

Le CDSA 41 va prévoir une collation, sous la forme d'un buffet/Apéritif dinatoire pour environ 50 personnes. (Un recensement sera fait avec le retour des invitations)

Les invitations aux différentes instances officielles se feront conjointement entre le CDSA 41 et le CRSA.

Concernant ces personnalités, V. Gouraud se pose la question de leur présence dans la mesure où l'A.G. se déroulera à Blois.

C. Monin informe qu'il y aura probablement une personne représentant le CROS (président ou délégué), certainement une personne de la FFSA (Michel Ponchaut) et une de la DRJSCS (délégation locale).

Une Présentation de l'Affiche Cap 'Foot DIF Futsal est faite ; une journée au nord de Chartres.

Informations sur la dette du CDSA 28 au C.R.S.A.:

Mr. Monin a adressé un courrier à M. Foucaut, président de la FFSA, afin de l'informer du litige financier entre le CRSA et le CDSA 28, et d'obtenir un soutien. Une copie a été faite à Mr Lavaine. Mr Monin nous fait part de la réponse de Mr Foucaut, datant du 5 décembre 2012, et envoyée au président du CDSA 28 (Mr. Legall).

Mr. Meneghin pose la question d'une éventuelle action de mise en justice de la Fédération. Mr. Monin affirme que ce ne sera pas le cas. Le CRSA, quant à lui, peut engager une action en justice et sera soutenu par la F.F.S.A. Cependant, cette action en justice risque de salir l'image du Sport Adapté en région centre et peut discréditer l'ensemble de nos actions. Mr. Monin ajoute qu'il pensait, face à la renommée du président fédéral, que des solutions

plus concrètes allaient être apportées. Le mandat du président arrivant à échéance et ne pouvant être réélu (2nd mandat), nous ne pouvons pas attendre son soutien. « *Il ne faut surtout compter que sur nous-même...* » M. Monin rappelle que malheureusement les personnes handicapées seront les premiers à subir les conséquences de ce problème. Il est donc nécessaire de soutenir et d'aider les clubs d'Eure et Loir à structurer leurs pratiques et leurs actions.

Mr. Léger évoque qu'à la prochaine AG de la FFSA, le CDSA28 n'existera plus s'il reste sans réponse. Néanmoins, les clubs affiliés à la F.F.S.A. permettront toujours à leurs licenciés de pratiquer.

Mr. Huillery ajoute que les associations du 28, que nous avons rencontrées précédemment (cf : C.R. réunion 03/07/2012) ont la volonté de restructurer le Sport Adapté dans le département. Si la F.F.S.A. enlève l'agrément du C.D.S.A. 28 actuel, il sera plus aisé pour eux d'envisager l'avenir.

Rencontre régionale Judo 7 février Dojo de la Quinière.

Mme Grojo questionne le président régional sur sa présence à cette journée. M. Monin inscrit cette date à son calendrier et viendra en début d'après-midi (14h).

Le document fédéral d'Attestation d'Assurance Responsabilité Civile ALLIANZ

Mr. Monin nous informe sur le document fédéral d'Attestation d'Assurance Responsabilité Civile ALLIANZ. Ce document est transmis en pièce-jointe.

La quote-part régionale

À l'issue de la réunion de la fédération, il a été question que les ligues puissent récupérer une quote-part sur la base du tarif des licences. Il faut réfléchir et il semble nécessaire de mettre en place une quote-part fédérale comme base du tarif des licences. Le prix final de la licence comprendra :

- la quote-part de la ligue (établie en assemblée générale de ligue)
- la quote-part fédérale

Mr. Monin rappelle que nous sommes une des rares ligues à ne pas avoir de cotisation-ligue sur la licence fédérale.

Une information de la fédération a été diffusée aux ligues et comités départementaux concernant la possibilité d'instaurer (si ce n'est pas déjà le cas) une quote-part sur la licence FFSA. Ainsi, lors des prochaines AG, un vote devra être effectué sur la délimitation ou non de cette quote-part.

M. Léger demande si la FFSA reverse aux associations le montant de cette cotisation. M. Monin stipule que c'est bien via les ligues et CDSA que la rétrocession s'effectue.

Selon Mr. Huillery, est-il nécessaire de faire transiter cette quote-part régionale par la fédération ?

Le dispositif de quote-part CDSA existe dans le Loiret. Le comité demande 1 € à chaque sportif licencié. Par la suite, le CDSA gère, facture aux associations cette quote-part en fonction du nombre des licences prises. Ainsi, la quote-part est directement récupérée par le CDSA et ne transite pas par la FFSA.

Nous pouvons mettre en place une quote-part régionale et fonctionner ainsi. Est-ce possible ?

Un vote devra être fait à l'AG du CRSA le 14 Mars 2013 concernant la mise en place ou non d'une quote-part régionale et fixer le montant.

Mr. Monin nous renseigne sur les quotes-parts des autres régions qui varient entre 6 et 8 €uros.

2. CONVENTION Equipe Technique Régionale - ETR

En s'appuyant sur des documents fédéraux, de la DRJSCS et autres conventions ETR existants sur le territoire, une base de travail a été effectuée en commun avec les membres du bureau du C.R.S.A. et les superviseurs de l'ETR pour l'olympiade 2013 -2017. M. Monin nous en fait une présentation.

Cette convention E.T.R., une fois formalisée, sera le document officiel de la mise en œuvre de la politique du C.R.S.A. Elle devient une base de travail et expose les missions et les objectifs de l'Équipe Technique Régionale.

Nous réalisons une relecture et des corrections de la convention E.T.R. Une fois validée, elle sera ensuite envoyée à la DRJSCS pour une future validation et pouvoir anticiper la demande de subvention CNDS.

(Document corrigé en pièce-jointe)

La composition de l'équipe technique régionale

Mr. Huillery porte l'attention sur la composition de l'E.T.R.

En effet, Mrs Lavainne et Dubourg, ne participant aucunement au fonctionnement des commissions Athlétisme/Cross et Judo, il faudra se positionner quant à leur retrait de cette équipe. Deux solutions seraient envisageables :

- Soit leur envoyer un courrier leur demandant de renoncer à leur fonction,
- Soit entériner leur retrait définitif lors de l'assemblée générale, mais sans courrier officiel.

Cette 2^{ème} solution est retenue par le président.

Mme Grojo alerte l'E.T.R. du fait de ne pas être épaulée par un élu concernant ses responsabilités au niveau des commissions Judo et Athlétisme/Cross.

Mr. Huillery confirme qu'il sera trouvé un élu responsable pour cette commission. Il rebondit sur le fait de venir rencontrer tous les salariés concernant la formalisation du règlement de fonctionnement de l'ETR. L'intérêt de cette rencontre est de permettre aux salariés de participer à sa formalisation en tenant compte de leurs expériences et de prendre possession de ce règlement. Les superviseurs et les salariés se réuniront le vendredi 8 février 2013 à Blois.

Règlement de fonctionnement de l'E.T.R.

Mr. Huillery nous fait une lecture de l'ébauche de règlement de fonctionnement de l'ETR travaillé avec Mr. Léger. Sans exemplaire fourni aux personnes présentes à la réunion, un envoi par mail va être effectué par Mr. Léger afin d'avoir un peu plus de lisibilité et pouvoir apporter des futures modifications ou idées.

Mr. Huillery résume la composition de commission, il y a :

- Les responsables de commission
- Les animateurs de la commission qui sont les agents de développement

La fiche récapitulative de l'ensemble des commissions doit être réactualisée par le coordonnateur en spécifiant le Nom, Prénom, Date de naissance, Numéro de carte professionnelle.

Mr. Feugueur : les responsables de commission ont-ils l'obligation d'avoir un Brevet d'Etat ?

Non, ce n'est pas nécessaire.

Concernant les budgets prévisionnels financiers, Mr. Huillery propose de passer en année civile du fait du CNDS qui fonctionne en année civile. Cependant, tout fonctionnement en saison sportive est tout à fait possible (appuyé par la DDCSPP 45). Un tour de table pour avis est proposé. A l'unanimité, les budgets prévisionnels passent en année civile. (Exemple : cette année on votera en AG les budgets prévisionnels 2014, ce qui signifie avoir les budgets en amont deux mois avant)

- Au niveau des bilans sportifs et bilans financiers/budgets prévisionnel, à ce jour il manque celui de l'athlétisme : Mr. Léger explique que le budget prévisionnel avec le club de l'USF Vendôme est en cours d'élaboration. Ce budget (1300€) comprendra une demande de 200€(CRSA), une participation de 150€(CDSA41) et d'autres démarches sont en cours de réalisation. Ce budget prévisionnel 2013 sera reconduit en 2014.

- Du Football à 7 : il nous sera communiqué probablement le weekend du 14/15-12, mais il devrait être identique à celui de l'an passé.
- Du Football DIF : Une relance de Yohan doit être faite à Anthony

Une synthèse de ces bilans sera faite prochainement, nous permettant à la fois d'étayer la future demande CNDS et d'autre part de dresser un portrait plus fidèle de ce qui s'est fait la saison passée sur la région. Ces bilans permettront de nourrir le rapport d'activité de l'AG 2013.

3. INFORMATIONS SUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL ATHLETISME 2013

Le budget prévisionnel est en cours d'élaboration ainsi que la recherche d'aides financières. Les organisateurs sont en quête d'informations notamment au niveau du chronométrage, doit-il être obligatoirement électronique ou manuel ? Quelles sont les disciplines à mettre en place afin d'anticiper sur la répartition du personnel encadrant ? L'idée de M. Léger serait de faire un 1^{er} sondage au niveau des associations Sport Adapté de la Région en leur présentant d'une part cette journée, et d'autre part en leur demandant leurs intentions d'engagement. Quelles seraient les disciplines sur lesquelles ils souhaiteraient s'engager et le nombre de sportifs associés ?

Comment faire pour envoyer les informations dans toutes les associations de la Région ?

Est-ce que le coordonnateur dispose d'une liste régionale des associations affiliées FFSA ?

Mr. Feugueur ajoute qu'il serait fort intéressant que tous les membres de l'ETR soit en possession d'une telle liste recensant également la personne à contacter et ses coordonnées, voir les disciplines pratiquées.

Mr. Vellaye possède effectivement une liste officielle fédérale mais ne renseignant pas forcément un contact direct.

Cependant, les agents de promotion et d'animation dans les départements (45, 41, 18) possèdent un listing à jour et fiable. L'ETR leur demande de faire remonter leurs listings afin que le coordonnateur puisse croiser les données et obtenir un listing régional. Nous rappelons également que le site internet permet d'avoir accès à ces données dans la mesure où les salariés dans chaque département mettent à jour leur listing départemental.

Une animation athlétisme pour les CLIS et UPI est envisagée parallèlement au championnat sport adapté par le club de Vendôme, et par la même jouer sur la dimension d'intégration.

Mr. Monin rebondit sur ce terme et propose une suite à donner à la journée régionale « les défis sportifs de l'intégration ». Il serait intéressant de déléguer celle-ci aux départements. La journée peut-être reformulée et déclinée sous une autre forme permettant de renforcer l'image du Sport Adapté et du sport pour tous. (Par exemple, la journée régionale de l'intégration en Athlétisme...)

Mr. Monin insiste et considère qu'il y a plusieurs intérêts dans le maintien de cette action. Ce type de journée permet de promouvoir la pratique des sportifs, nos différents partenariats. Elle a aussi un intérêt financier et surtout elle profite à tous.

Mr. Léger ajoute que la ville de Blois via le Service des Sports est « en attente » d'une proposition d'organisation en faveur du Sport Adapté. Mme Grojo précise que la Ville aimerait développer le Sport Adapté en organisant une journée de promotion où tous les clubs « valides » seraient invités et proposeraient

des animations aux personnes déficientes. Elle serait intéressée également par l'organisation d'un championnat de France dans les saisons à venir.

Mr. Monin affirme que cette journée entrerait complètement dans la thématique de l'intégration et pourrait être la remplaçante des « défis sportifs de l'intégration ».

Mr. Léger rappelle que le CDSA 41 possède un calendrier chargé...

4. QUESTIONS DIVERSES

Médailles

Mme Grojo questionne l'équipe au niveau des médailles : Quand on les demande, Où, Avec Qui, Comment récupérer les médailles ? Yohan est l'interlocuteur. La demande de médailles doit lui être faite au moins 1 mois avant la manifestation. De plus, Yohan informera l'organisateur de la commande des médailles, des coordonnées de l'entreprise et du numéro de commande.

A partir d'aujourd'hui, il faut instaurer une permanence au CRSA et changer le numéro de téléphone. (09 au lieu du 02)

Récompenses

Mr. Monin nous informe qu'il est en négociation avec INTEGRANCE afin de financer les récompenses.

Ligue du centre de football

Mr. Huillery et Mr. Monin évoquent le fait que Stéphane Lavergne a repris contact avec la ligue du centre de football (LCF) avec le courrier de demande de stage à l'IFR de Châteauroux.

Mr. Monin a pris contact avec le secrétaire général de la LCF afin de convenir d'une rencontre avec le nouveau président de la LCF dans le cadre de la convention triennale LCF/CRSA qui a pris fin au 30 juin 2012.

Cette convention semble être sur la voie d'une reconduction.

La LCF évoquait un comité directeur le 22 janvier 2013 permettant de soulever cette convention.

Mr. Monin souhaiterait rencontrer Mr. Debarbat en amont de cette réunion. Il a émis le souhait d'associer Mr Lavergne à cette démarche LCF. L'Objectif étant de piloter cet échange. Mr. Huillery note que la personne ressource du CSRA, soit l'interlocuteur avec la LCF sera Mr. Lavergne qui a approuvé ce choix. Si besoin, les superviseurs ETR seront un appui.

Site internet

Au niveau du site internet, M. Huillery demande s'il est possible de mettre en ligne le calendrier des réunions ETR, les convocations, les Procès-verbaux/Comptes rendus, l'organigramme avec photos, le règlement ETR, programme et objectifs de la saison.

L'idéal serait de créer un onglet ETR, réservé essentiellement au membre ETR et Bureau

Est-il possible d'avoir une boîte mail associé ?

Vérification/Procédure/Licence :

- Avertir tous les responsables, établissement, CD (via le coordonnateur) : Les compétitions commençant au 15 septembre, tout sportif non-licencié à cette date ne pourra pas pratiquer.
- Un certificat médical type CRSA va être envoyé par le coordonnateur.
- Les responsables de commissions ont le devoir de contrôler les licences.

Un plan régional de formation

Mme Grojo souhaite que le CRSA mette en place un plan régional de formation car la FFSA demande l'aval du CR afin que les CDSA puissent mettre en place des formations AQSA. L'idée est à creuser, avec la possibilité de créer une formation.

Point sur la journée régionale Activités motrices du 5 décembre 2012

Mme Donval nous fait part du bilan de cette journée (en pièce jointe)

LA PROCHAINE REUNION E.T.R est programmée le Jeudi 24 janvier 2013 à 18h30 à la Maison des sports Olivet – 1240, rue de la Bergeresse – 45160 OLIVET

Fin de séance : 00h30

Superviseur ETR

Jean LEGER

Superviseur ETR

Arnaud HUILLERY



Secrétaire ETR

Yohan VELLAYE



Président CRSA

Camille MONIN

